

2012

RAPPORT ANNUEL

2012

PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

12

IMPRESSUM

Rédaction: Pro Mente Sana Suisse romande

Design: Anull Grafikdesign, Zurich, www.anull.ch

Mise en pages et illustrations: Maya Wäber, Zurich, www.maya-waerber.ch

© Pro Mente Sana Suisse romande 2012; reproduction autorisée avec mention de la source

Ce rapport est disponible sur le site Internet www.promentesana.org

Dans ce rapport, nous avons renoncé à utiliser le langage épïcène.

ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA

MEMBRES DU COMITÉ

M^{me} Maria BERNASCONI

Conseillère nationale, Grand-Lancy

M^{me} Valérie BOILLAT

Secrétaire syndicale, Genève (nouvelle)

M^{me} Isabelle CHATAGNY

Psychologue, Genève

D^r Gilles GODINAT

Médecin-psychiatre FMH, Genève

M. Rolf HIMMELBERGER

Genève

M^{me} Yahann JAGGI

Genève

M. Robert JOOSTEN

Dr ès sciences, Lausanne

D^r Georges KLEIN

Médecin-psychiatre FMH,
médecin-chef du service hospitalier de psychiatrie adulte,
Hôpital de Malévoz, Monthey

M^{me} Jacqueline LAVOYER

Sociologue, responsable d'Info-Entraide Neuchâtel

M. Ueli LEUENBERGER

Conseiller national, Genève

M^{me} Nathalie NARBEL

Directrice de la Croix-Rouge genevoise, Genève (nouvelle)

M. Bruno QUÉMENT

Infirmier en psychiatrie, St-Gingolph

M. Stéphane ROSSINI

Conseiller national, Haute-Nendaz

M. Krzysztof SKUZA

Sociologue, professeur HES-S2, HECV Santé, Lausanne

D^r Basile VARELTZIS

Médecin de famille FMH, Genève (nouveau)

MEMBRES DU BUREAU

M^{me} Maria ROTH-BERNASCONI (membre et présidente jusqu'au 16 mai 2012)

Conseillère nationale, Grand-Lancy

M^e Nils DE DARDEL

Avocat, Chêne-Bougeries

D^r Yasser KHAZAAL

Médecin-psychiatre, médecin adjoint HUG, privat-docent, président de la Société suisse de psychiatrie sociale, Genève

D^r Philippe SCHALLER (trésorier et président a.i. à partir du 16 mai 2012)

Médecin spécialiste en médecine interne, Onex

D^r Evelyne KOLATTE (nouvelle)

Médecin-psychiatre et psychothérapeute FMH, Hermance

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

CHANGEMENTS ET CONTINUITÉS

2012 a été pour l'association romande une année pleine de changements. Au départ de Nathalie Narbel, secrétaire générale, à la fin du mois de février s'en est suivi une vacance du poste de plusieurs mois avant que n'entre en fonction son remplaçant, au 1er juillet. Dans le même temps, Pro Mente Sana a perdu sa présidente, Maria Roth-Bernasconi, appelée à d'autres fonctions, qui n'aura été finalement remplacée qu'au printemps de 2013. Puis ce fût le tour de la secrétaire-comptable, cheville ouvrière de l'association depuis une dizaine d'années, de s'envoler vers d'autres projets. A cela s'ajoute cinq mois, d'août à décembre, d'importants travaux dans les locaux de l'association qui ont grandement perturbé la marche des affaires. Par ailleurs, il a encore fallu, dans un contexte budgétaire peu propice, renégocier cette année le contrat de prestations avec le Canton et Etat de Genève, deuxième pourvoyeur de ressources, juste après l'OFAS. En dépit de ces nombreuses turbulences, l'association a su garder le cap, maintenir l'essentiel de ses activités et prestations et poursuivre son développement.

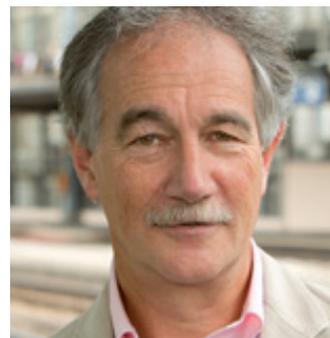
Dans le domaine politique, l'association romande Pro Mente Sana a participé activement au groupe de lobbying de la DOK sur la seconde partie de la 6e révision de l'assurance invalidité et est intervenue auprès de parlementaires fédéraux pour tenter de modifier ce projet. Ce travail qui a duré tout au long de l'année s'est poursuivi jusqu'au très récent abandon total de cette révision par les chambres, abandon qui ne peut qu'être accueilli avec satisfaction tant cette dernière réforme n'apparaissait pas nécessaire au plan financier et n'apportait aucune véritable amélioration du système au plan structurel.

Dans le cadre de la révision du code civil relative au nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, Pro Mente Sana Suisse romande a participé activement aux consultations cantonales lors de l'élaboration des lois d'application de la nouvelle législation fédérale. Elle s'est en outre investi à Genève pour trouver des candidats au poste de juge assesseur dévolus aux organisations se vouant statutairement à la défense des droits des patients dans la nouvelle autorité de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). C'est ainsi qu'elle a réussi à faire élire 3 représentants en son nom, ainsi que 2 autres en provenance d'une association amie (ATB&D). Ce thème a été l'un des sujets centraux de l'année, et continuera de l'être en 2013, qui a conduit l'association à donner nombre de cours et de conférences sur le sujet et à signer une convention avec l'Hôpital du Valais

pour l'élaboration d'un concept de défenseur des droits dans le domaine, étude qui sera menée courant 2013 par une chargée de projets engagée par l'association spécialement pour l'occasion.

Pro Mente Sana Suisse romande a également continué de développer le projet Pairs en collaboration avec la Fondation suisse. Au niveau organisationnel, une convention a été signée avec la CORAASP, puis avec l'EESP, de Lausanne, pour la mise sur pied d'une formation romande qui débutera à l'automne 2013. Au niveau financier, les demandes de fonds ont débouché sur le soutien de plusieurs institutions publiques et privées de manière à assurer la participation d'une première volée d'étudiants, quelle que soit leur situation financière.

Avec l'édition d'une nouvelle brochure sur les « Témoignages de Recovery », qui a donné lieu à un vernissage-conférence en mars à Lausanne, et la multiplication des cours d'(in)formation au Recovery auprès de différentes institutions et acteurs, ces projets tracent les contours d'une reformulation de l'un de nos objectifs centraux qu'est l'autodétermination des personnes souffrant ou ayant souffert de troubles psychiques et qui pourrait se décliner ainsi : « autodétermination : entre droit et pair-aidance ». C'est en tout cas sur ces chemins que l'équipe, significativement renouvelée, de Pro Mente Sana entend prolonger l'important travail mené ces dernières années par l'association, notamment par Catherine, Maria et Nathalie. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.



Philippe SCHALLER,
président a.i. (jusqu'au 31 mai 2013)



Béatrice DESPLAND,
présidente (depuis le 1er juin 2013)

POLITIQUE SOCIALE

LES 6^e RÉVISIONS DE LA LOI SUR L'ASSURANCE INVALIDITÉ

6^e RÉVISION DE L'AI, PREMIER TRAIN DE MESURES (6A)

En mars 2011, les Chambres fédérales ont approuvé le projet de loi du Conseil fédéral relatif au premier volet de la 6^e révision de la loi sur l'assurance invalidité. Cette révision est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Rappelons que cette révision prévoit l'examen du droit à la rente des personnes souffrant de troubles sans « pathogenèse ni étiologie claire », ce qui entraînera l'exclusion d'environ 18 000 personnes du droit à la rente. De même, lorsqu'un potentiel de réadaptation (même minime) existera chez les autres bénéficiaires d'une rente – parmi lesquels de nombreux malades psychiques –, il devra être amélioré afin de réduire les rentes autant que possible ou de les supprimer. En 2012, première année d'entrée en vigueur de cette révision, nous n'avons, heureusement, pas eu à constater une avalanche de remises en causes de rentes existantes.

6^e RÉVISION DE L'AI, DEUXIÈME TRAIN DE MESURES (6B)

Le message sur le deuxième train de mesures de la 6^e révision de l'AI a été rendu public au printemps 2011 et le projet a été approuvé en décembre par le Conseil des Etats.

Cette révision visait, d'une part, à retrouver l'équilibre financier et, d'autre part, à désendetter l'assurance par une réduction drastique des prestations.

De nouvelles dispositions touchant à la naissance du droit à la rente étaient prévues. Le droit à la rente devait être suspendu aussi longtemps qu'un office AI considérerait que l'assuré doit, par exemple, suivre une psychothérapie ou tout autre traitement susceptible de lui faire recouvrer sa capacité de gain. Ainsi, des assurés auraient été exclus du droit à la rente sur une durée indéterminée.

Un nouveau système linéaire de calcul des rentes était également prévu. Alors qu'une amélioration du système actuel était souhaitable, le projet ne visait qu'à économiser. Par exemple, un assuré, invalide à 70% qui touchait aujourd'hui 1560 fr. de rente mensuelle, ne percevrait plus que 1092 fr., si la révision avait été adoptée en l'état.

Les comptes de l'assurance invalidité ont été bénéficiaires en 2011, en raison de la mise en œuvre des 4^e et 5^e révisions et, en partie, du financement additionnel approuvé par le peuple en 2009. Les mesures d'économies et les bénéfiques devaient permettre à l'assurance invalidité d'atteindre un équilibre financier et de désendetter l'assurance à moyen terme. Cette révision n'était donc pas nécessaire.

Le processus parlementaire s'est poursuivi en 2012 au Conseil national. Pro Mente Sana, en collaboration avec les autres organisations du domaine du handicap, a tenté de modifier certains points du projet, avec un quelque succès.

Ainsi, les strictes mesures d'économie ont été renvoyées à plus tard (splitting de la révision), la durée de suspension du droit à la rente en raison d'un traitement en cours a été limitée à une année et couverte par des indemnités journalières spécifiques et le droit à une rente entière rétabli à un 70% de taux d'invalidité (motion Lohr).

En raison des divergences introduites par le Conseil national, le projet est réparti au Conseil des Etats. Au final, après plusieurs allers-retours, la conférence de conciliation n'a pas réussi à obtenir l'adhésion des chambres et le projet a été enterré.

NOUVEAU DROIT DE PROTECTION DE L'ADULTE

Cette révision globale de la loi est entrée en vigueur en 2013 et a entraîné plusieurs changements pour les personnes souffrant d'un trouble psychique. Pro Mente Sana a répondu à plusieurs procédures de consultation dans les cantons romands.

Quelques points méritent d'être rappelés :

Personne de confiance

Le nouveau droit de protection de l'adulte prévoit que toute personne placée dans une clinique psychiatrique ou une autre institution a le droit de faire appel à une personne de confiance (art. 432 CC). Cette personne de confiance a le droit et le devoir d'assister la personne concernée pendant la durée de son séjour et jusqu'au terme des procédures en rapport avec celui-ci. Elle peut notamment l'aider lors de traitements ou de mesures forcés et atténuer les conflits avec l'institution. Un grand nombre de patients étant socialement isolés, ils ne peuvent pas faire appel à une personne de leur entourage pour assurer cette tâche exigeante. Pour cette raison, il est nécessaire que les cantons mandatent une institution indépendante qui recrute des personnes de confiance et qualifiées auxquelles les personnes concernées peuvent faire appel. A titre d'exemple, les Conseillers accompagnants à Genève sont disponibles toute l'année pour un budget total de 70 000 fr. La mise sur pied d'une telle institution pourrait également s'inspirer des expériences positives réalisées dans ce domaine au Tessin, canton qui autorise la personne de confiance à se rendre spontanément à l'hôpital pour voir dans quelles conditions les personnes sont traitées.

Respect des directives anticipées en psychiatrie

Le nouveau droit de protection de l'adulte prévoit que le médecin traitant doit respecter les directives anticipées du patient validement établies. Il accorde donc une importance centrale aux volontés anticipées du patient lors du traitement d'une personne incapable de discernement. Dans le cas des placements à des fins d'assistance, l'efficacité juridique des directives anticipées se voit toutefois relativisée, puisque le médecin traitant doit seulement « prendre en considération » les volontés qui y figurent, sans être tenu de consigner au dossier médical les motifs pour lesquels il ne les respecte pas, ainsi qu'il doit le faire pour les patients somatiques.

Or, il faut que les souhaits du patient relatifs aux traitements médicaux soient aussi respectés en psychiatrie. Pro Mente Sana Suisse romande souhaite que les responsables des hôpitaux psychiatriques conçoivent des plans de traitement conformes aux directives anticipées lors de placements à des fins d'assistance. Des soins qui diffèrent de la volonté du patient ne doivent pouvoir être valablement donnés que si cette volonté empêche d'atteindre le but poursuivi par le placement à des fins d'assistance.

Le respect des directives anticipées du patient psychique est d'autant plus impératif que, dans certains cantons romands, un énorme travail a été fourni par les institutions hospitalières pour encourager les patients à rédiger, avec l'aide de soignants, des directives anticipées leur permettant de devenir pleinement partenaires du traitement et réduisant ainsi des hospitalisations successives et coûteuses.

C'est notamment pour tenter de rendre effectives les potentialités positives de ce nouveau droit, et atténuer ses éventuels effets régressifs, que Pro Mente Sana mène actuellement une étude pour un dispositif de défense des intérêts des patients en milieu psychiatrique, en collaboration avec l'Hôpital du Valais, avec lequel elle a négocié et signé une convention en 2012.

CONSEIL JURIDIQUE

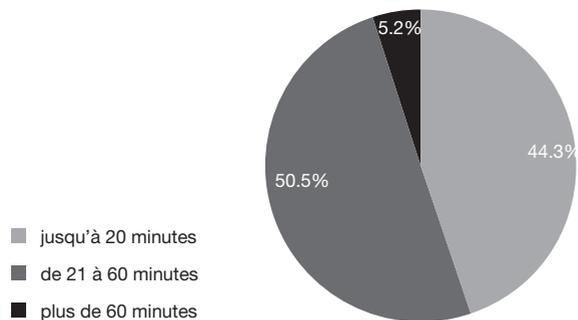
Le service de conseil juridique de Pro Mente Sana a pour mission d'offrir aux consultants de Suisse romande une analyse juridique de leur situation, d'examiner leurs moyens d'action et de les orienter vers d'autres services si le suivi d'un dossier s'avère nécessaire. Il traite de questions relatives à l'hospitalisation, aux traitements, aux assurances sociales, au droit du travail et de la famille, etc. Il s'occupe de tout problème juridique en lien avec la maladie et le handicap psychiques.

Durant l'année 2012, le conseil juridique a été sollicité à 384 reprises, soit une baisse de 20% par rapport à 2011, essentiellement imputable aux nombreuses permanences qui ont dû être annulées en raison de travaux dans les locaux de l'association.

Nombre de conseils en 2012: 384

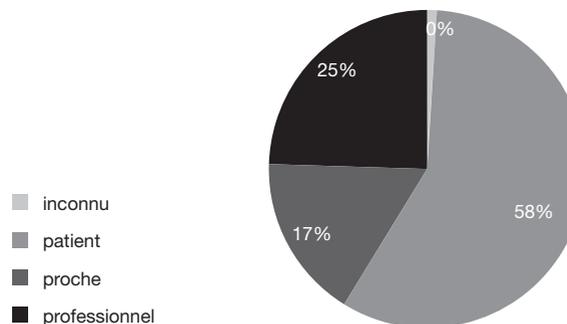
Durée des conseils :

Jusqu'à 20 minutes	194	50.5%
De 21 à 60 minutes	170	44.3%
Plus de 60 minutes	20	5.2%



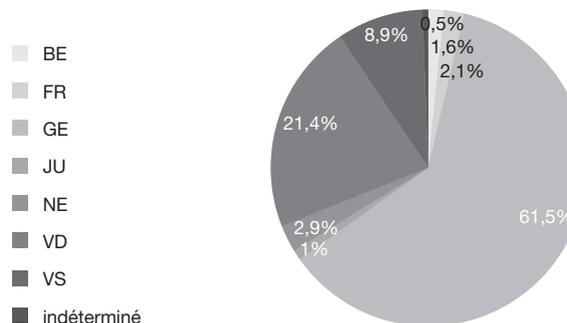
Statut du consultant :

Inconnu	Patient	Proche	Professionnel
0	222	64	94
0%	57,8%	16,7%	24,5%



Provenance de l'appel par canton :

BE	FR	GE	JU	NE	VD	VS	Indéterminé
6	8	236	4	11	82	34	2
1,6%	2,1%	61,5%	1%	2,9%	21,4%	8,9%	0,5%



CONSEIL PSYCHOSOCIAL

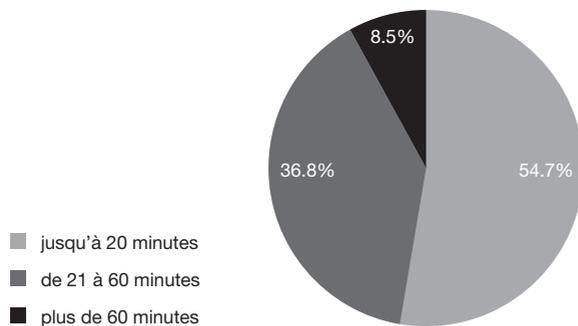
Le service de conseil psychosocial de Pro Mente Sana a pour mission de donner des informations sur des thèmes concernant la santé mentale et les troubles psychiques. Il doit actualiser les adresses répertoriées dans une base de données informatiques couvrant toute la Suisse romande, en rapport avec des questions de logement, de scolarité, de formation, de travail, de lieux d'activité et d'occupation, de loisirs et vacances, de prises en charge thérapeutiques, des coordonnées de groupes d'entraide et de soutien, etc. Enfin, il est en contact avec les diverses associations existantes dans le but d'apporter la meilleure information possible aux consultants.

Durant l'année 2012, le conseil psychosocial a été sollicité à 340 reprises, soit une diminution de plus de 11% par rapport à 2011, essentiellement imputable aux nombreuses permanences qui ont dûes être annulées en raison de travaux dans les locaux de l'association.

Nombre de conseils en 2012: 340

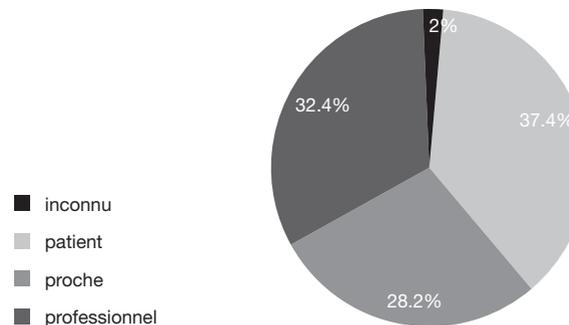
Durée des conseils :

Jusqu'à 20 minutes	186	54.7%
De 21 à 60 minutes	125	36.8%
Plus de 60 minutes	29	8.5%



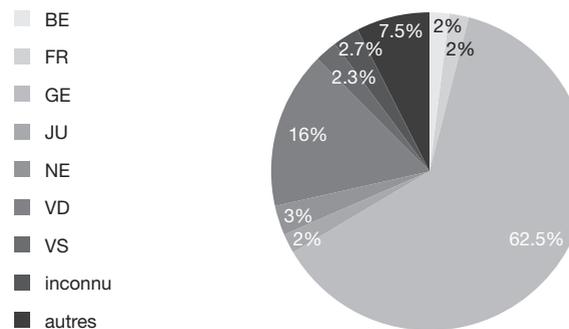
Statut du consultant :

Inconnu	Patient	Proche	Professionnel
7	127	96	110
2%	37.4%	28.2%	32.4%



Provenance de l'appel par canton :

BE	FR	GE	JU	NE	VD	VS	Inconnu	Autres
7	7	211	7	10	54	8	9	25
2%	2%	62.5%	2%	3%	16%	2.3%	2.7%	7.5%



ACTIVITÉS D'INFORMATION DE PRO MENTE SANA PUBLICATIONS

Lettres trimestrielles

Chaque numéro de la lettre trimestrielle de Pro Mente Sana est adressé à plus de 4 000 destinataires. Ce nombre est en constante augmentation. En 2012, plus de 16 000 destinataires, personnes privées, soignants, institutions, administrations ont reçu la lettre trimestrielle.

- Lettre trimestrielle n° 55: «Maladies psychiques et secret médical: la chèvre et le chou» de Odile Pelet, Docteur en droit, avocate au barreau vaudois, spécialiste FSA en RC et droit des assurances, chargée de cours à la Faculté des sciences de la vie de l'EPFL.
- Lettre trimestrielle n° 56: «La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées» de Caroline Hess-Klein, Dr en droit, responsable Egalité Handicap
- Lettre trimestrielle n° 57: «Actualités et défis de Pro Mente Sana» de Julien Dubouchet Corthay, secrétaire général de Pro Mente Sana, association romande.
- Lettre trimestrielle n° 58: «Directives anticipées: du nouveau sous le soleil» de Shirin Hatam, avocate, conseillère juridique de Pro Mente Sana, association romande.

Brochures thématiques

En 2012, Pro Mente Sana a publié une nouvelle brochure, mais qui n'a été distribuée qu'à partir de 2013:



Témoignages de Recovery.

Récits de rétablissements en santé mentale

Etre en bonne santé, être malade: ces notions ont pu connaître au cours de l'histoire des acceptions très différentes. Leur relativité est encore plus marquée en ce qui concerne le psychisme. Outre une ignorance remarquable de leurs causes et une nosographie encore hésitante, les troubles psychiques se caractérisent en effet par une forte composante fonctionnelle. C'est l'empêchement d'accomplir pleinement les actes de la vie « ordinaire » qui révèle la « maladie », non un scanner ou une prise de sang. Cette dimension éminemment contextuelle – ce qu'est une vie normale n'a rien d'évident déjà ici et maintenant, a fortiori dans le temps et l'espace – devrait inciter à une grande prudence thérapeutique: il n'est pas de modèle valable pour

tous et chacun doit être mis à contribution car, une part de la solution à leurs problèmes, les personnes concernées la détiennent en propre. C'est donc à investir ces ressources parfois cachées que nous invite la philosophie du Recovery – improprement traduit par « rétablissement », aucun mot français n'exprimant correctement la nature processuelle de ce parcours en santé.

Le Recovery ne se veut pas une thérapie alternative. Il ne nie pas la maladie ni l'efficacité, voire la nécessité, de certains traitements quand ils sont pertinemment administrés, qu'ils soient psychothérapeutiques ou médicamenteux. Mais il attire notre attention sur le fait crucial que les individus ne peuvent et ne doivent être réduits à leurs troubles, ni par leur environnement – qu'il soit familial, professionnel ou institutionnel – ni par eux-mêmes au premier chef. Car la maladie a cette propension à l'envahissement qui peut mener littéralement à l'étouffement de soi-même comme des autres, comme le démontre à l'envi la problématique de la codépendance. C'est à cette prise de conscience fondamentale qu'invite en premier lieu le Recovery. C'est à partir de cette mise à distance de la maladie que peut se dessiner un chemin, certes souvent sinueux, de liberté et de bien-être. Il ne s'agit pas tant de guérir que « d'apprendre à vivre avec sa propre vulnérabilité »¹. Sans promettre le bonheur, le Recovery nous rappelle simplement qu'il est possible de s'accomplir malgré le déterminisme souvent plombant de la maladie. C'est à la fois un message d'espoir et un encouragement à ne pas renoncer à mener une vie épanouissante.

La philosophie du Recovery ne propose ainsi aucune recette; elle n'a rien à dire sur ce qu'est une vie bonne, si ce n'est qu'elle doit être le plus librement choisie et que cette liberté repose en grande partie sur nos capacités propres, qu'il s'agit donc de repérer et de développer. Plus qu'une philosophie normative, le Recovery est une méthodologie ou, comme le dit Patricia Deegan, figure phare de ce mouvement, « une attitude, une prise de position et un parcours ».

C'est parce qu'ils témoignent précisément d'un tel parcours que nous avons choisi de publier les textes que l'on trouvera dans ce recueil. Non que ces personnes aient été inspirées par la philosophie du Recovery, dont elles ignoraient très certainement l'existence. Mais elles l'ont mise en acte par leur démarche. Considérés dans leur ensemble,

¹ Voir la brochure de Pro Mente Sana, « Recovery, Vers le rétablissement », Genève, 2011.

ces récits montrent bien la diversité des moyens qui peuvent être mis en œuvre et la multitude des ressources mobilisables pour se frayer au fil de la vie un chemin qui, sans être forcément rectiligne, n'en est pas moins praticable. Ils montrent également que ce parcours est sans destination, qu'il n'y a pas un état final à partir duquel on pourra se dire guéri. C'est un processus permanent, qui connaît souvent des hauts et des bas, des allers et des retours. Ces témoignages, que nous présentons simplement par ordre alphabétique, sans hiérarchisation quelconque, tissent ainsi une trame complexe où santé et maladie se succèdent, se croisent ou cohabitent à des degrés divers. Rapportée aux vulnérabilités qui sont le lot de tout un chacun, cette trame devrait nous inciter à repenser le monde et notre rapport à lui, dans le sens de le rendre plus convivial et plus hospitalier. Car c'est le message universel de la souffrance que de nous rappeler à notre fragilité, à notre petitesse et à l'absolue nécessité de prendre soin de soi et des autres.

SITE INTERNET

Le site promentesana.org a reçu plus de 34'654 visites en 2012.

COLLOQUES

Pro Mente Sana Suisse romande a collaboré à l'organisation du premier congrès européen de psychiatrie sociale qui a réuni, du 4 au 6 juillet 2012 à Genève, un grand nombre de spécialistes de la discipline autour du thème « social psychiatry at the age of neuroscience ».

Pro Mente Sana Suisse romande a également collaboré avec l'HETS et le 2^{ème} observatoire à l'organisation d'une journée de formation autour du thème des « Troubles psychiques comme accidents du travail ? » qui s'est tenue à Genève le 28 mai 2013.

Enfin, Pro Mente Sana a travaillé activement à la réalisation d'une soirée de présentation-discussion autour du Recovery, qui a eu lieu le 26 mars 2013 à Lausanne.

PRO MENTE SANA DANS LES MÉDIAS

Pro Mente Sana Suisse romande est citée fréquemment dans les médias romands.

Au sujet de l'assurance invalidité:

- «L'intégration passe aussi par la rente», Le Courrier, 15.12.12

Au sujet des thérapies:

- «Thérapies, Comment bien choisir son psy», L'Hebdo, 27.09.12

Au sujet du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant:

- «Nouveaux droits pour les patients, et leurs proches, dès 2013», Plaidoyer, 28.08.12
- «Le nouveau droit de la protection de l'adulte et les patients psychiques», Actualité Sociale, septembre-octobre 2012

Au sujet de la brochure «Recovery – Vers Le rétablissement »:

- «Recovery – Vers le rétablissement», Bulletin Espoir, n°54, mai 2012

Au sujet du Managed care:

- «Pro Mente Sana est contre le «Managed care»», ATS Agence Télégraphique Suisse, 22.05.12
- «Votation sur le Managed care», ATS Agence Télégraphique Suisse, 08.06.2012

Au sujet des directives anticipées:

- «Directives anticipées et addictions, de nouvelles perspectives cliniques?», Archives suisses de neurologie et de psychiatrie, 18.04.2012

Au sujet des pairs aidants:

- «Des pairs aidants dans le domaine de la santé mentale en suisse romande», Dépendances, décembre 2011
- «Des pairs aidants pour la santé mentale», Revue Reiso, 20.02.12

Divers:

- «La loi du marché est devenue votre nouveau médecin traitant», Le Temps, 16.01.12
- «L'entourage face à l'addiction», IZA Revue illustrée pour la Sécurité et la Santé, janvier 2012

- «Après un mois, j'allais déjà mieux», Coopération, 21.02.12
- «Croix-Rouge, Une nouvelle directrice à Genève», Tribune de Genève, 02.03.12
- «Quand le cancer cède la place à la dépression», Migros Magazine, 5.03.12
- «Psytrialogue», Tribune de Genève, 25.04.12
- «Elle ne théorise pas, elle fait», 24 heures, 25.06.12
- «Vivre avec les médicaments. Des décisions à prendre ensemble», Soins Infirmiers, 06.08.12
- «Intérêts et inconvénients des soins ambulatoires forcés», Revue Médicale Suisse, 12.09.12
- «Elle a permis d'humaniser la folie», Echo magazine, 20.09.12

COURS, CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

Pro Mente Sana est de plus en plus sollicitée pour donner des cours et des conférences, par diverses institutions, hautes écoles, universités et associations.

- 17/24/31.01.12 – 7.02.12: « Recovery, se rétablir en santé mentale », Etablissements publics pour l'intégration, Genève.
- 26.01.12: Cours « PSYFOR », Foyer Le Pertuis, Genève.
- 01.02.12 : Présentation du projet Pairs aidants, Synapsespoir, Valais.
- 14.02.12 : Cours « Privation de liberté à des fins d'assistance et traitements forcés » Ecole d'études sociales et pédagogiques, CAS en santé mentale et psychiatrie sociale, Lausanne.
- 16.02.12: Cours à option «médecins, psychiatrie et droit » séminaire sur les associations de défense des droits des patients, Centre médical universitaire, Genève.
- 21.02.12: Cours « PSYFOR », Haute école de travail social, Genève.
- 14.03.12: Présentation sur le rétablissement en santé mentale et les pairs aidants, Salanches (FR).
- 15/16.03.12 : Symposium psychiatrie et droit « Mesures de contraintes et droit du patient », organisée par l'hôpital psychiatrique de Malévoz en partenariat avec l'Hôpital du Valais, HUG, PMS, CHUV, IDS.
- 03.04.12: Cours «le patient pénal et le patient social ou le délinquant et l'assuré», Ecole d'études sociales et pédagogiques, CAS en santé mentale et psychiatrie sociale, Lausanne.
- 03.04.12: Cours « PSYFOR », Haute école de travail social, Genève.
- 19/20.04.12: Droits des personnes, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 20.04.12: Droit des patients, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 17.04.12: Module «Actions spécifiques en service social». Cours: «aide contrainte, cadre légal», Haute école de travail social, Genève.
- 05.05.12: «Le développement actuel des inégalités dans le secteur de la santé». Journée de débats sur le thème « qui a peur de l'égalité ? » organisée par le groupe de Débats Solidaires Genève, café Gavroche.
- 11.05.12 : Module « Vécu des usagers dans l'AI ». Insertion professionnelle : enjeux, dilemmes et pratiques, Haute école de travail social, Genève.
- 21.05.12: Présentation du nouveau droit de la protection de l'adulte au GREPSY, Genève.

- 22.05.12: Module «La pensée critique au service des usagers», Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 12.06.12: Présentation de l'association Pro Mente Sana et cours «PSYFOR», Coopérative de Soins Infirmiers, Genève.
- 19.07.12: Cours « PSYFOR », Haute école de santé, Genève.
- 15.08.12: Cours: « droit des personnes », Pro Infirmis, Lausanne.
- 19.09.12: Cours: « droit du travail », Pro Infirmis, Lausanne.
- 28.09.12: Cours « PSYFOR », Etablissements publics pour l'intégration, Genève.
- 17.10.12: Cours: « droit des personnes », Pro Infirmis, Lausanne.
- 22.10.12: Table ronde sur le thème « Responsabilité de chacun des principaux acteurs concernant le nouveau droit de la protection de l'adulte et des mineurs », organisé par Le Relais, Genève.
- 23.11.12: Journée R3, réseau romand pour le rétablissement, animation de l'atelier « l'autodétermination et la loi » avec Nathalie Favre secrétaire générale du RSFM, Marsens. Animation d'un atelier sur le rétablissement avec Barbara Zbinden et Andrea Winter « les Pairs aidants: un modèle pour l'auto détermination ? »
- 05.12.12: Cours « l'expérience de Pro Mente Sana », formation continue, Addictions et populations vulnérables: les droits humains comme cadre d'action, Unil EPFL, Lausanne.
- 10.12.12: Module «La pensée critique au service des usagers», Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.

Pro Mente Sana participe également au comité de REISO, revue d'information sociale romande, qui informe les professionnels de l'intervention, de la formation et de la recherche en action sociale et en santé. Elle fait connaître et valorise leurs compétences, décroïssonne les divers champs d'activité, fournit une plateforme d'échanges des savoirs et des savoir-faire en Suisse romande. Média en ligne, REISO est un site indépendant et ouvert aux débats: www.reiso.org.

Pro Mente Sana est partenaire du site internet de santé tout public des éditions Médecine et Hygiène, Planète Santé: www.planetesante.ch

DÉFENSE D'INTÉRÊTS

CHANTIERS LÉGISLATIFS

Pro Mente Sana intervient dans le cadre de procédures de consultation, de prises de position sur des projets de loi, des révisions de lois et des rapports officiels. Pro Mente Sana est également consultée en tant qu'experte pour participer à des commissions ou des groupes de travail institués par les autorités et les administrations.

Niveau fédéral

En 2011, Pro Mente Sana s'est associée à la Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés (DOK) pour organiser des activités de lobbying au Parlement au sujet de la première partie de la 6^e révision de l'assurance invalidité que le Parlement a adoptée en mars. Puis, Pro Mente Sana a poursuivi son travail en commun avec la DOK au sujet de la deuxième partie de la 6^e révision de l'assurance invalidité qui a été approuvée par le Conseil des Etats en décembre 2011. Ce projet de révision est passé devant le Conseil national en 2012, puis est retourné aux Etats en 2013. A l'issue d'une tentative de conciliation par la conférence ad hoc, le projet a été définitivement enterré durant la session d'été 2013.

Au sein d'un groupe de travail de la fondation suisse, Pro Mente Sana a participé à l'élaboration d'une prise de position sur l'usage des mesures de contraintes dans le nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant.

Genève

Pro Mente Sana a été auditionnée par la Commission Judiciaire sur la Loi d'organisation judiciaire (LOJ) qui a dû être modifiée en lien avec le nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant. Pro Mente Sana a également pris position par écrit, dans le même contexte, sur les modifications de LaCC.

Pro Mente Sana a été auditionnée par la Commission de la santé concernant le fonctionnement de la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients.

Pro Mente Sana a cosigné avec l'association « Le Relais » une pétition concernant la situation de la psychiatrie adulte.

Vaud

Pro Mente Sana a participé aux réunions de Bénévolat-Vaud au sujet du projet de création de centres d'entraide autogérés, en collaboration avec Info-Entraide Suisse (ex-Kosch).

Autres cantons

Pro Mente Sana a pris position, en cours d'élaboration puis sur le projet finalement adopté, sur la loi de mise en œuvre du nouveau droit fédéral de protection de l'adulte du canton de Neuchâtel.

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

Genève

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

Cette commission, instituée par la loi sanitaire genevoise, entrée en vigueur le 1er septembre 2006, a notamment pour but de veiller à la régularité des PLAFA (privations de liberté à des fins d'assistance) dans le canton et de servir d'instance de recours contre les internements injustifiés. Elle comprend désormais deux représentants d'organisations se vouant statutairement à la défense des droits des patients. Pro Mente Sana y a un représentant.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, la commission a disparu au 1er janvier 2013, ses prérogatives ayant été transférées dans le nouveau Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). Au sein de ce dernier, lorsqu'il juge d'affaires relatives aux mesures de placement à des fins d'assistance ou autres mesures non consenties par la personne concernée, un des deux assesseurs siégeant aux côtés d'un magistrat de carrière est un représentant d'associations de défense des patients. Pour une entrée en fonction au 1er janvier, ces 10 assesseurs devaient être élus avant la fin de l'année. C'est ainsi que Pro Mente Sana s'est activée pour trouver et présenter des candidats et qu'elle a réussi à faire élire 3 représentants en son nom, ainsi que 2 autres en provenance d'une association de personnes concernées (ATB&D).

Autorité supérieure de levée du secret professionnel

Pro Mente Sana a également une représentante dans cette instance.

RÉSEAU HANDICAP

Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés (DOK)

Le travail au sein des groupes de défense d'intérêts, au niveau romand et fédéral, est essentiel pour faire avancer la cause et les droits des personnes handicapées psychiques.

Pro Mente Sana Suisse romande participe donc régulièrement aux réunions et aux travaux de la DOK. En 2012, la DOK a travaillé activement à promouvoir les droits des personnes handicapées dans le cadre de la deuxième partie de la 6e révision de l'assurance invalidité. Pro Mente Sana a participé aux actions de lobbying organisées par la DOK.

Commission de politique sociale d'AGILE

Pro Mente Sana participe également aux réunions de la Commission de politique sociale d'AGILE Entraide Suisse Handicap.

TRAVAUX AVEC LES INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES

Rencontres entre les associations et le service de psychiatrie adulte, HUG

Pro Mente Sana participe, depuis plusieurs années, aux rencontres entre les associations et le service de psychiatrie adulte des HUG, représenté par les responsables de différents secteurs, médical, infirmier, social et administratif. L'objectif de ces réunions est de faire progresser la connaissance réciproque, de débattre de thématiques importantes et de collaborer sur des projets précis afin de développer un partenariat entre la direction de l'hôpital et les associations de patients, de proches ou de défense d'intérêts des malades.

Société suisse de psychiatrie sociale, section romande

Pro Mente Sana est membre du comité de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale et collabore à l'organisation des manifestations de cette société.

Projet d'étude d'un dispositif de « défenseur des droits des patients »

Dans le cadre du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, les droits des patients, notamment dans le domaine de la psychiatrie, ont été en partie modifiés et appellent de nouvelles procédures de prise en charge. Il s'agit dans ce projet en collaboration avec l'Hôpital du Valais de mettre sur pied un concept institutionnel dédié à cette thématique du droit des patients concernant les différentes mesures de traitement sans consentement.

Avec l'objectif d'une mise en œuvre au 1er janvier 2014, il s'agit, courant 2013, d'établir un concept global et détaillé pour un poste de « défenseur des droits » des patients. Le concept devra impérativement comprendre la définition du profil de la personne amenée à occuper le poste, soit notamment ses compétences professionnelles, son taux d'activité, sa rémunération. Devront également être précisés les aspects organisationnels du poste comme le lieu de travail, le rattachement administratif et l'équipement matériel

nécessaire. Un élément central du concept sera la définition du cahier des charges du poste, qui devra comprendre, outre les tâches spécifiquement rattachées à la défense individuelle des personnes, des actions de formation et d'information à l'attention des professionnels concernés, ainsi que des démarches à l'égard des autorités et des institutions de soins et/ou socio-éducatives. Un autre point important sera de définir le champ d'activités, aussi bien géographique que thématique (le public-cible).

PRESTATIONS POUR L'ENCOURAGEMENT À L'ENTRAIDE

Projet Pairs

Pro Mente Sana conçoit actuellement un projet de formation et de soutien de pairs aidants au sein des différentes institutions et associations du domaine de la santé psychique en Suisse romande.

Un pair aidant, tel que le définit l'association québécoise pour la réadaptation psychosociale, est un membre du personnel vivant ou ayant vécu un trouble grave de la santé mentale. À partir de son expérience de la maladie et de son processus de rétablissement, il aide ses pairs à surmonter les obstacles et à identifier ce qui les aide à se rétablir. Cette personne devrait être considérée comme un membre actif d'une équipe pluridisciplinaire, ce qui permettrait d'intégrer cette fonction spécifique relative à l'accompagnement du patient dans son processus de rétablissement.

L'émergence de cette nouvelle fonction dans le domaine de la santé mentale est directement liée à ce que l'on définit comme le mouvement du Recovery. Ce dernier revendique la reconnaissance de compétences et un droit à la parole des usagers des services de santé mentale. Il s'agit d'un véritable changement de paradigme qui conduit des services traditionnels à donner aux usagers un droit au discours, à l'action et à la prise de décision.

Le pair aidant bouleverse les pratiques professionnelles. Par sa présence, il permet très souvent une remise en question des pratiques institutionnelles usuelles et teste leur capacité à s'ouvrir à de nouvelles conduites.

En effet, son intégration nécessite de la part de l'équipe pluridisciplinaire qu'elle s'engage

dans une voie qui reconnaît l'expérience des usagers comme une expertise et une source d'enrichissement pour l'organisation.

Un pair aidant peut avoir plusieurs rôles au sein d'une organisation: coanimer des groupes sur le rétablissement, participer à la réflexion collective sur des projets de soins globaux, informer des équipes sur le concept de rétablissement, prendre part à des activités sociales ou récréatives, accompagner un usager dans différents projets, notamment.

L'intégration de ce nouveau professionnel nécessite, tant pour l'institution que pour les différents professionnels qui la côtoient, qu'ils développent une réflexion sur les modalités d'intervention qu'ils souhaitent lui proposer. Il est indispensable de préciser quelle place lui sera réellement faite. Dès lors, les différents professionnels doivent mener une réflexion sur leur propre fonction, leur rôle et donc sur leur identité professionnelle.

Intégrer un pair aidant dans une équipe signifie qu'un nouveau collaborateur sera susceptible d'intervenir dans les activités jusqu'alors réservées aux professionnels « traditionnels ». Il convient donc de se poser la question du fondement de ce changement de paradigme ainsi que de sa validité. Qu'apporte un pair aidant? Est-il nécessaire de l'intégrer au sein de son institution pour qu'elle soit orientée « rétablissement »? Comment avoir confiance en lui? Quels seraient les écueils à éviter?

Ce sont à ces questions, comme à d'autres, que le projet de l'association romande Pro Mente Sana, en collaboration avec la fondation suisse Pro Mente Sana, veut apporter des réponses.

En 2012, Pro Mente Sana Suisse romande a mis sur pied un projet de formation de pairs-aidant pour la Romandie, en collaboration avec la CORAASP et l'EESP et a œuvré à la recherche de fonds pour financer un commencement de la formation à l'automne 2013.

Genève

Reprise du psytrialogue à Genève

Un psytrialogue est un espace d'échange réunissant des personnes concernées par les troubles psychiques, des proches, des bénévoles, ainsi que des professionnels et des étudiants issus du domaine médicosocial. En effet chacun peut y partager son expérience, dans le respect de l'anonymat et sans que l'on tienne compte de son statut.

En 2008, le psytrialogue avait été suspendu. En 2010, un nouveau collectif d'organisation

avait été mis sur pied pour relancer ces réunions à Genève. Si le projet est coordonné par Pro Mente Sana et le GREPSY, les autres organisations partenaires –AETOC, l'ApAJ, Arcade 84, Atelier Galiffe (CSP), ATB&D, la Croix-Rouge genevoise, Le Biceps, l'Hospice général, Pro Infirmis, le R.E.E.V., Le Relais, Stop Suicide, la fondation Trajets– ont participé activement à sa reprise.

Cinq thèmes, choisis par le collectif, ont été proposés au public du psytrialogue en 2012: «Nos singularités: un plus pour tous?», «Faut-il avoir peur de vieillir?», «Rétablissement, rechute et réactions», «Rythmes quotidiens et rétablissement», «Cheminer vers le rétablissement».

GREPSY, groupe de rencontre et d'échange en santé psychique

Le GREPSY permet la rencontre de plusieurs associations professionnelles et bénévoles du domaine psychique à Genève. Pro Mente Sana a participé à 12 réunions du GREPSY en 2012.

Projet de création d'un bureau Info-entraide à Genève

En collaboration avec Bénévolat-Vaud, qui a reçu le mandat de Info-Entraide Suisse (ex-Kosch) de développer des projets de centres d'entraide autogérés en Suisse romande, Pro Mente Sana a participé aux réunions afin de voir se concrétiser un projet de centre info-entraide à Genève.

«Troubles psychiques et associations : regards, ressources », cours de formation donné en collectif à Genève et film documentaire

En partenariat avec des associations de personnes concernées (ATB, AETOC, L'Expérience, le R.E.E.V.) et des associations de proches (Le Relais, le Biceps), Pro Mente Sana organise et pilote un cours à l'intention des professionnels de la santé qui a pour objectif de présenter des témoignages de personnes concernées et ainsi de démontrer l'utilité de l'expertise des malades.

Ce cours a été dispensé à sept reprises en 2012, notamment à la Haute école de travail social, à la Haute école de santé et dans les établissements publics pour l'intégration.



Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale des membres de

PRO MENTE SANA
Association Romande
Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de Pro Mente Sana Association Romande pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, en particulier aux dispositions du CO de la LGAF, LSGAF, LIAF, et aux directives applicables en vigueur, ainsi qu'aux statuts. Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21, conformément aux dispositions légales.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 20 mars 2013

EXPERCO PARTENAIRES S.A.


Bernard WEBER
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)


Jean-Jacques ROBERT
Expert-réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels (bilan, compte de profits et annexe)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

(avec chiffres comparatifs 2011)

ACTIF	2012	2011
	CHF	CHF
Actifs circulants		
Liquidités	47'442.79	72'800.13
Comptes de régularisation actif		
Charges payées d'avance	10'871.35	9'645.25
Produits à recevoir	11'035.00	506.40
Total des actifs circulants	69'349.14	82'951.78
Actifs immobilisés		
Immobilisations corporelles	10'498.69	16'164.69
Immobilisations financières - dépôt garantie	8'805.15	8'796.35
Total des actifs immobilisés	19'303.84	24'961.04
TOTAL DE L'ACTIF	88'652.98	107'912.82
PASSIF	2012	2011
	CHF	CHF
Capitaux étrangers		
Créancier État de Genève (traitement résult.)	-657.80	10'832.65
Charges à payer	15'851.52	15'232.47
Total des capitaux étrangers	15'193.72	26'065.12
Capital des fonds		
Fonds pour «projet Collectif psytrialogue»	1'586.90	1'671.20
Fonds «parc informatique»	2'613.00	5'148.00
Fonds «photocopieur»	5'817.00	7'756.00
Fonds «pairs aidants»	-	-
Total du capital des fonds	10'016.90	14'575.20
Capital de l'organisation		
Capital libre (résultats cumulés)	67'272.50	66'836.11
(Perte) / Bénéfice de l'exercice	-3'830.14	436.39
Total capital de l'organisation	63'442.36	67'272.50
TOTAL DU PASSIF	88'652.98	107'912.82

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

(avec budget 2012 et chiffres comparatifs 2011)

	2012	2011	Budget
	CHF	CHF	2012
			CHF
PRODUITS			
Produits des aides financières:			
Subvention des collectivités publiques	483'161.40	482'961.40	494'661.00
Dons et cotisations	14'038.00	17'523.00	14'000.00
	497'199.40	500'484.40	508'661.00
Autres produits :	11'134.11	11'709.30	12'100.00
Total des produits	508'333.51	512'193.70	520'761.00
CHARGES			
Charges liées aux prestations fournies:			
Frais de personnel	411'634.63	424'579.67	436'422.00
LUFEB	71'251.23	48'867.15	42'500.00
Autres charges d'exploitation	37'474.20	44'045.10	41'560.00
	520'360.06	517'491.92	520'482.00
Charges d'administration:			
Frais de bureau et administratifs	34'656.59	33'067.95	27'500.00
Résultat d'exploitation	-46'683.14	-38'366.17	-27'221.00
Résultats financiers			
Intérêts créanciers	40.55	93.41	100.00
Frais bancaires et postaux	-320.30	-301.35	-250.00
	-279.75	-207.94	-150.00
Charges d'amortissements			
Amortissements des immobilisations	-5'666.00	-5'666.00	-1'192.00
Résultat avant affectation des dons	-52'628.89	-44'240.11	-28'563.00

Résultat des fonds affectés			
Dons affectés	32'750.00	52'978.00	30'000.00
Fonds pour «projet GREPSY»	-	-895.06	
Utilisation du fonds «projet GREPSY»	-	895.06	
Fonds pour «projet Collectif psytrialogue»	-2'750.00	-5'600.00	
Utilisation du fonds «projet Collectif psytrialogue»	2'834.30	3'928.80	
Fonds «parc informatique»	-	-7'683.00	
Utilisation du fonds «parc informatique»	2'535.00	2'535.00	
Fonds «photocopieur»	-	-9'695.00	
Utilisation du fonds «photocopieur»	1'939.00	1'939.00	
Fonds «pairs aidants»	-30'000.00	-30'000.00	
Utilisation du fonds «pairs aidants»	30'000.00	30'000.00	
Perte avant thésaurisation	-15'320.59	-5'837.31	1'437.00
Part des subventions non dépensées à restituer (2010)	-	1'895.70	
Part des subventions non dépensées à restituer (2011)	-	4'378.00	
Part des subventions non dépensées à restituer (2012)	11'490.45	-	
(Perte) / Bénéfice de l'exercice	-3'830.14	436.39	1'437.00

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2012 CHF	2011 CHF
Résultat de l'exercice	-3'830.14	436.39
Ajustement pour amortissements	5'666.00	5'666.00
Flux de fonds avant variation du fonds de roulement (capacité d'autofinancement)	1'835.86	6'102.39
(Augmen) / dimin des charges payées d'avance (Augmen) / dimin des produits à recevoir	-1'226.10	-2'861.00
Augmen / (dimin) du fonds pour projet GREPSY	-10'528.60	6'027.35
Augmen / (dimin) du fonds pour projet «Collectif Psytrialogue»	-	-895.06
Augmen / (dimin) du fonds pour «Parc Informatique»	-84.30	-
Augmen / (dimin) du fonds pour «Photocopieur»	-2'535.00	-
Augmen / (dimin) du passif de régularisation	-1'939.00	-
Augmen / (dimin) du passif de régularisation	619.05	-4'664.67
Aument / (dimin) de la créance Etat de Genève	-11'490.45	-6'273.70
1 flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations corporelles	-	-18'249.59
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations financières	-8.80	-14.65
+ 2 flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-8.80	-18'264.24
+ 3 flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	14'575.20
= VARIATION NETTE DES DISPONIBILITÉS	-25'357.34	-6'253.73
Soit:		
Existant final des disponibilités	47'442.79	72'800.13
./. existant initial des disponibilités	-72'800.13	-79'053.86
= VARIATION DES DISPONIBILITÉS	-25'357.34	-6'253.73
Amélioration / (détérioration)		

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

2012	Solde au	Dotation	Transfert	Utilisation	Solde au
	1.1.2012	2012	de fonds	2012	31.12.2012
	CHF	CHF	internes	CHF	CHF
Capital de l'organisation					
Capital libre (résultats cumulés)	67'272.50				67'272.50
Résultat exercice		-52'628.89		48'798.75	-3'830.14
Total capital de l'organisation	67'272.50	-52'628.89	-	44676.50	63'442.36
Moyens provenant du capital des fonds					
Fonds projet «Collectif psytrialogue»	1'671.20	2'750.00		-2'834.30	1'586.90
Fonds «parc informatique»	5'148.00			-2'535.00	2'613.00
Fonds «photocopieur»	7'756.00			-1'939.00	5'817.00
Fonds «pairs aidants»		30'000.00		-30'000.00	-
Capital des fonds affectés	14'575.20	32'750.00	-	-37'308.30	10'016.90

2011	Solde au	Dotation	Transfert	Utilisation	Solde au
	1.1.2011	2011	de fonds	2011	31.12.2011
	CHF	CHF	internes	CHF	CHF
Capital de l'organisation					
Capital libre (résultats cumulés)	66'836.11				66'836.11
Résultat exercice		-44'240.11		44'676.50	436.39
Total capital de l'organisation	66'836.11	-44'240.11	-	44'676.50	67'272.50
Moyens provenant du capital des fonds					
Fonds «projet Grepsy»	895.06			-895.06	-
Fonds projet «Collectif psytrialogue»		5'600.00		-3'928.80	1'671.20
Fonds «parc informatique»		7'683.00		-2'535.00	5'148.00
Fonds «photocopieur»		9'695.00		-1'939.00	7'756.00
Fonds «pair aidants»		30'000.00		-30'000.00	-
Capital des fonds affectés	895.06	52'978.00	-	-39'297.86	14'575.20

ANNEXE SELON L'ARTICLE 663b CO

	2012 CHF	2011 CHF
Montants des cautionnements, obligations de garanties non portées au bilan et constitution de gages en faveur de tiers	NÉANT	NÉANT
Actifs mis en gage ou cédés pour garantir les engagements de l'association, ainsi que les actifs sous réserve de propriété	NÉANT	NÉANT
Engagement de leasing	NÉANT	NÉANT
Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles	60'000.00	
60'000.00 Prestations à titre gratuit	NÉANT	NÉANT

Une procédure d'évaluation des risques a été formalisée et mise en application par l'association.

REMERCIEMENTS

Les activités de l'association romande Pro Mente Sana sont rendues possibles grâce au soutien de l'Office fédéral des assurances sociales, de l'Etat de Genève, Département de la solidarité et de l'emploi, et du Canton de Vaud. Pro Mente Sana remercie également les communes, les fondations et les particuliers qui par leurs dons, encouragent ses activités et montrent par là qu'ils apprécient les efforts entrepris en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques.

SECRETARIAT DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

SECRETARIAT GENERAL

Jusqu'au 28 février 2012:

M^{me} Nathalie NARBEL, M.A.

philosophie et histoire des religions

Dès le 1er juillet 2012:

M. Julien DUBOUCHET CORTHAY, M.A.

juriste et politiste

CONSEIL JURIDIQUE

M^{me} Shirin HATAM, LL.M.

juriste, titulaire du brevet d'avocat

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

M^{me} Ariane ZINDER-JEHEBER, M.A.

psychologue diplômée OSP

PROJETS

M^{me} Esther HARTMANN, M.A.

psychologue clinicienne diplômée

ADMINISTRATION

Jusqu'au 30 novembre 2012:

M^{me} Catherine BRANDT

secrétaire comptable

Dès le 1er novembre 2012:

M^{me} Solange CUTTAZ

secrétaire comptable

Association romande PRO MENTE SANA

Rue des Vollandes 40

1207 Genève

Tél. : 0840 0000 60 (tarif local)

Fax : 022 718 78 49

E-mail : info@promentesana.org

www.promentesana.org

CP 17-126679-4

PRO MENTE SANA

Pro Mente Sana est une organisation qui défend les droits et les intérêts des malades psychiques. Elle propose un service de conseil téléphonique à l'intention des personnes concernées, des proches et des professionnels, portant sur des questions juridiques ou psychosociales, autour de la maladie psychique et de la santé mentale. Elle promeut et soutient l'entraide, informe et sensibilise le public et intervient dans les débats politiques et sociaux. Pro Mente Sana est la seule organisation à défendre globalement les droits et les intérêts des malades psychiques indépendamment de toute structure d'accueil et de soins.

Permanence téléphonique (lundi, mardi et jeudi: 10h-13h)
gratuite et anonyme :

Conseil juridique : 0840 0000 61 (tarif local)

Conseil psychosocial : 0840 0000 62 (tarif local)

Pro Mente Sana
Rue des Vollandes 40
1207 Genève
Tél. : 0840 0000 60 (tarif Local)
Fax: 022 718 78 49

E-mail: info@promentesana.org
www.promentesana.org
CP 17-126679-4

pro mente sana
association romande

Avec le soutien de la République
et canton de Genève



Le label de qualité Zewo, attribué aux organisations d'utilité publique, garantit la transparence et l'utilisation scrupuleuse, efficace et économique des dons versés.